

# CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN  
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE  
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis Mai 1976, ces véhicules sont équipés d'un moteur sans by-pass dans le carter et le logement du by-pass n'est plus usiné.

Sur ces moteurs, IL EST IMPERATIF DE MONTER UNE CARTOUCHE D'HUILE AVEC BY-PASS INCORPORÉ.

Afin qu'il n'y ait pas d'erreur possible, monter une cartouche avec by-pass incorporé sur tout véhicule commercialisé à partir du 3 Mai 1976.

PIECES DE RECHANGE :

CARTOUCHE (avec by-pass incorporé)	PURFLUX	FRAM	MANN
N° P.R.	5 490 672 T	5 490 726 E	5 490 840 U
IDENTIFICATION			
Couleur :	Bleue	Orange	Noire
Sérigraphie (2ème monte) :	Noire	Noire	Rouge
Référence :	LS 450	PH 2898	⤴ 5 490 840 U

IMPORTANT :

Sur les véhicules antérieurs au 3 Mai 1976, il est interdit d'enlever le by-pass du carter quand celui-ci est usiné pour en recevoir un.

## NOTE TECHNIQUE

N° 80 G

Le 2 Juin 1976

Confidentielle  
(Droits de reproduction réservés)

**PAYS INTERESSES :**

TOUS PAYS

VEHICULES

GS

Tous Types

AMI SUPER

MOTEUR

Carter-cylindres